

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Objet du contrat : Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement leur accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 35% du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et l'acceptation des conditions générales de vente au moment de l'enregistrement de la réservation sur internet. Les prix s'entendent toutes charges comprises suivant la fiche descriptive, hors taxe de séjour.

Article 4 - Absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par Internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 5 – Annulation : Toute annulation doit être notifiée par e-mail ou par lettre recommandée adressée au propriétaire.

1) Annulation avant le début du séjour : Si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour ainsi que l'ensemble des prestations commandées.

2) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures et ne se présente pas avant 22 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

3) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire ainsi que l'ensemble des prestations commandées.

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 6 - Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par e-mail ou par lettre recommandée avec avis de réception. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 7 - Changement de période par le client : Le changement de période sans frais est possible jusqu'à 15 jours avant la date initiale, passé ce délai l'acompte sera acquis pour le propriétaire. En cas d'une nouvelle réservation, un nouvel acompte devra être effectué par le client.

Article 8 – Carte cadeau: La validité des cartes cadeau est conclue pour une durée ferme de 12 mois après la date d'achat. La date de validité renseignée directement sur la carte cadeau fait foi.

En cas d'annulation d'une réservation « carte cadeau » : Si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début du séjour, le client peut reporter son séjour dans la limite de la validité de la carte cadeau.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séjour, le prix correspondant à la carte cadeau reste intégralement acquis au propriétaire.

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 9 - Arrivée / Départ : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le site (entre 17h30 et 20h). En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Aucune arrivée ne se fera après 22h. Toute arrivée avant 17h30 sera considérée comme une arrivée anticipée et facturée 35€.

Le client doit quitter les lieux avant 11h le jour du départ. Tout départ tardif sera considéré comme une nuitée supplémentaire et facturé en conséquence.

Article 10 - Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les prestations supplémentaires non mentionnées lors de la réservation seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 11 - Taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

Article 12 - Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes du Domaine de Basse Chancelée, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur. Le client s'engage à porter une tenue correcte pour circuler à l'intérieur du Domaine de Basse Chancelée, à

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres, les spas et les équipement mis à sa disposition, en parfait état et exemptes de dommages à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation et tout préjudice dont il serait responsable. Les frais de réparations y compris le temps des interventions nécessaires à la remise en état, ainsi que les pertes financières seront réglés par le client selon facturation distincte et sur la base des justificatifs des frais engagés.

Il est précisé que la cuisine dans la maison d'hôtes n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux. Les enfants doivent toujours être accompagnés par un adulte dans notre maison et/ou sur le terrain (accès aux spas interdits).

Le Domaine de Basse Chancelée ne répond pas des cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Article 13 - Utilisation du spa : Une tenue de bain décente est exigée ainsi qu'une attitude correcte de rigueur. Seul le maillot de bain est autorisé. Sont interdits tout autre vêtement (slip, t-shirts, caleçons, boxers-shorts, bermudas et toute autre tenue qui s'apparenterait à un short).

Les crèmes/huiles solaires ou de massage sont formellement interdites dans le spa. En cas d'utilisation de ces produits, les réparations des détériorations matérielles seront à la charge du client ainsi que la perte financière des réservations que le propriétaire ne pourra garantir.

De même, en cas de dégradation du matériel induisant un préjudice esthétique et / ou fonctionnel du spa et des équipements proposés, la remise en état est à la charge du client ainsi que la perte financière des réservations que le propriétaire ne pourra garantir.

Lors de la réservation et de la validation des conditions générales de vente, le client accepte le règlement d'utilisation des spas du Domaine de Basse Chancelée, sans condition et confirme ne rencontrer aucune des contre-indications suivantes : grossesse, insuffisance cardiaque ou respiratoire non stabilisée, maladies infectieuses ou contagieuses, cancer en cours de traitement, troubles psychiatriques graves, pathologies neurologiques en phase aiguë, pathologies cardiovasculaires aiguës ou intervention chirurgicale récente (moins d'1 mois), dermatoses suintantes ou plaies non cicatrisées, affections

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

cardiovasculaires, hypertension artérielle ou toute affection cardiaque en cours de traitement (pacemaker, artérite, traitement anticoagulant), troubles veineux (avec ou sans varices, phlébite ou embolie pulmonaire, œdèmes), colonne vertébrale (poussée inflammatoire, sciatique, hernie discale, pièces métalliques), maladies neurologiques.

Le client décharge le propriétaire du Domaine de Basse Chancelée, situé à Ligré (37500), de toutes responsabilités en cas de blessures ou de dommages survenus lors de ses séances de spa.

L'accès aux spas du Domaine de Basse Chancelée est formellement interdit aux enfants.

L'accès aux spas est valable pour la durée du séjour du client à savoir de 17h30 à 22h pour les séjours d'une nuitée et jusqu'à 22h pour les séjours de plus d'une nuitée.

Article 13 - Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes : 2 personnes majeurs. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne sera envisagé.

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 14 - Animaux : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne sera envisagé.

Article 15 - Problème technique : En cas de problème technique compromettant l'utilisation du spa, l'accès au spa ne sera pas facturé, ceci ne remettant pas en cause le séjour. La part représentative de l'utilisation du spa étant de 15€ par jour.

Article 16 – Modification des conditions de vente : Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 17 - Accès wi-fi : L'accès à Internet proposé par notre établissement ne doit en aucune manière être utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

livres Ier et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. En mettant à disposition cet accès à internet, nous souhaitons vous inviter à adopter une attitude responsable quant à l'utilisation de cette connexion Internet. Nous vous informons qu'un logiciel de pair à pair type « uTorrent », « BitTorrent » ou « eMule », peut être actif sur votre ordinateur ou sur vos appareils mobiles. S'il n'est pas désinstallé, ce logiciel peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés (film, musique, série télévisée). Nous nous engageons dans la protection du droit des créateurs et souhaitons vous associer à cette démarche en vous invitant à avoir une attitude responsable et à ne pas télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur Internet.

Article 18 – Loi informatique et liberté : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Nous soussignés

DOMAINE DE BASSE CHANCELEE
-
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

-

-

Avons lu et acceptons les conditions générales de vente du Domaine de Basse
Chancelée, sans aucune réserve.

Fait le _____, à Ligré.